

**AUJOURD'HUI** Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord, du Pas -de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

**DEMAIN** Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord, du Pas -de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

Avant-hier 20/02/2018		Hier 21/02/2018		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Aujourd'hui 22/02/2018		Demain 23/02/2018	
Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>		Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>			Polluants et seuils prévus en µg/m <sup>3</sup>		Polluants et seuils prévus en µg/m <sup>3</sup>	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
		50		Nord	50		50	
		50		Pas-de-Calais	50		50	
		50		Somme	50		50	
		50		Aisne	50		50	
		50		Oise	50		50	

#### Légende

	Niveau d'alerte ou alerte sur persistance
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint
µg/m <sup>3</sup>	Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

**1<sup>er</sup> niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

**2<sup>ème</sup> niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1<sup>er</sup> niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

**L'Agence Régionale de la Santé recommande :**

**Il est recommandé aux personnes sensibles** et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

• En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

**Limiter leurs activités sportives et physiques intenses** en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

**Limiter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

**Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.**

**Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :**

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'**utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à **défaut de réduire votre vitesse de circulation.**

Il est également recommandé de **maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci**, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**

**Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.**

### EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

**Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.**

**Les départements du Nord, du Pas -de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise sont concernés par cet épisode de pollution.**

**Cet épisode de pollution s'explique par des conditions anticycloniques froides limitant la dispersion des polluants et par l'arrivée de masses d'air chargées en particules provenant de l'est de l'Europe auxquelles s'ajoutent les émissions produites en région.**

Au vu des conditions météorologiques (conditions anticycloniques froides) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules PM10 resteront élevées aujourd'hui et demain.

**Les Préfets des départements concernés examinent**

**la mise en œuvre de mesures obligatoires pour réduire les émissions de polluants.**

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<a href="http://www.atmo-hdf.fr">www.atmo-hdf.fr</a> 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) <a href="#">S'abonner gratuitement aux alertes.</a> Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les	<a href="http://www.prefectures-regions.gouv.fr">http://www.prefectures-regions.gouv.fr</a> 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	<a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</a> 03 62 72 86 27